

sement lorsque l'on pourra compter sur son exactitude fournira des données sur lesquelles on pourra assez exactement calculer le chiffre de la population totale du Bas-Canada d'année en année.

20. NOUVELLES REFORMES A OPERER.

Les rapports des inspecteurs constatent non seulement un progrès dans les statistiques ; mais encore une amélioration réelle dans la direction des affaires par les commissaires, dans la tenue des écoles et dans le choix des maîtres. Ces améliorations ne sauraient cependant être bien rapides tant que les commissaires ne disposeront pas de ressources plus considérables.

La principale difficulté consistera toujours dans le grand nombre d'écoles que chaque municipalité est obligée d'entretenir autant à cause des grandes distances et des autres obstacles physiques, qui supposent souvent au désir que le département éprouve d'en réduire le nombre, qu'à cause des différences de religion et de langage dont on doit nécessairement tenir compte.

Pour ces raisons les frais de l'instruction publique devront toujours être beaucoup plus considérables dans le Bas-Canada que partout ailleurs. Quelques grands qu'aient été les sacrifices faits par les diverses municipalités dont j'ai parlé au commencement de ce rapport, et quelque disposition que l'on ait à élever la cotisation, il est tout à craindre que tous ces efforts ne permettent point de donner de sùr des salaires convenables aux instituteurs, de meubler les écoles convenablement, ni de les fournir de tout ce qui est nécessaire à l'enseignement à moins que la subvention qui leur est distribuée ne soit augmentée. Je redoute même que le mouvement commencé ne se soutienne point si cela n'a lieu prochainement. Il ne faut pas non plus oublier que le montant à distribuer étant le même chaque année, la part de chaque ancienne municipalité doit nécessairement subir une légère diminution à raison des nouvelles municipalités que la colonisation fait surgir de tous côtés.

Je place donc en première ligne des améliorations à faire, l'augmentation de la subvention des écoles communes. Cette augmentation devrait être au moins d'un tiers (mais il serait beaucoup à désirer qu'elle s'élevât à la moitié) du chiffre actuel.

Les sujets de plainte des inspecteurs sont toujours les mêmes avec cette différence que les maux qu'ils signalent paraissent généralement diminuer d'intensité. Nécessairement chacun de ces fonctionnaires juge les choses à son point de vue particulier, quelques uns sont peut-être disposés à s'exagérer les progrès, quelques autres à s'exagérer les obstacles. On peut voir cependant par les rapports de MM. Dorval, Hubert et Tanguay (qu'on ne saurait certainement taxer d'optimisme) qu'à très peu d'exceptions près il se trouve au moins une ou deux bonnes écoles dans chaque paroisse de leurs districts d'inspection. Il en est ainsi dans presque tous les autres districts ; et l'on peut trouver même beaucoup mieux dans ceux de MM. Child et Archambault, ce qui indépendamment du rapport de ces deux inspecteurs est un fait de notoriété publique.

L'insuffisance des salaires des maîtres, l'incapacité d'un grand nombre d'instituteurs et surtout d'institutrices, le manque de livres, de papier, etc., dans les écoles ; la mauvaise construction, le mauvais état des maisons d'école, l'insuffisance de leur ameublement, le manque de globes, cartes, tableaux, etc., la trop grande variété des livres en usage et le peu d'assiduité des enfans sont les maux dont on continue à souffrir.

Les salaires des instituteurs devront s'élever quelque peu par l'élévation des cotisations et comme je l'ai dit dans mon premier rapport je n'ai pas de doute que les écoles normales en excitant l'émulation des municipalités ne contribuent au même résultat. Si à cela se joignait une augmentation de la subvention il y aurait tout lieu d'espérer que cette carrière ne tarderait pas à offrir à la jeunesse les mêmes avantages que toutes les autres.

La construction des maisons d'école est un point de la plus haute importance. Il est à regretter que la suggestion que j'ai faite dans mon premier rapport d'accorder une nouvelle subvention spéciale pour cet objet n'ait pas été suivie. Je serais loin de vouloir cependant qu'elle fut distribuée de la même manière que la première. Une telle allocation répartie par petites sommes pour bien dire dans chaque arrondissement serait bientôt épuisée sans rapporter aucun profit. L'objet ne doit pas être d'aider directement à bâtir un grand nombre de maisons d'école ; mais d'enseigner aux commissaires comment elles doivent être toutes bâties, distribuées et meublées. Il devrait donc être alloué à chaque comté une somme pour la construction d'une école modèle ou primaire-supérieure, et de trois maisons d'école élémentaires avec logement pour le maître. Le conseil municipal du comté pour avoir droit à cette somme devrait être tenu à prélever une somme égale sur tout le comté, et les maisons d'école devraient être bâties dans les paroisses qui offriraient

les plus beaux terrains et la somme additionnelle la plus élevée. Les maisons devraient être construites sous la direction de personnes habiles d'après les plans indiqués par le département et être complètement meublées et fournies de tout le matériel d'école moderne. Avec l'esprit d'imitation qui règne heureusement dans nos campagnes, on peut être certain que ces écoles et tout ce qu'on y verrait se populariseraient bien vite et qu'un changement rapide s'opérerait.

C'est aussi mon opinion que les écoles ne seront jamais bien fournies de livres, cartes, tableaux de lecture, globes, compteurs, planétaires et autres objets de ce genre tant qu'il ne sera pas créé un magasin approvisionné par le département et qui accorderait une remise considérable aux municipalités sur le prix coûtant de ces objets comme c'est le cas dans le Haut-Canada.

Les bibliothèques de paroisse ne pourront point non plus prospérer tant qu'on n'aura pas recours au même moyen pour les former et les développer. J'espère en laissant accumuler pendant quelque temps l'allocation qui est faite en leur faveur pouvoir mettre sur pied avec la sanction du gouvernement un magasin ou dépôt, dont l'établissement pourrait être aussi un moyen d'encourager la littérature et la librairie du pays, et de faciliter la formation des instituts d'artisans et des associations littéraires.

Le conseil de l'instruction publique dont j'avais recommandé l'établissement dans mon précédent rapport se trouve chargé par la loi de faire des réglemens pour la régie intérieure des écoles, et d'indiquer les livres et les cartes dont on devra se servir à l'exclusion de tous autres. Je dois dire que je serai heureux comme membre de ce corps de lui offrir tout mon appui et l'aide de mes faibles lumières dans l'exécution de ces devoirs importants.

Jusqu'à ce qu'il ait plu à Son Excellence le gouverneur général d'organiser le conseil de l'instruction publique, je devrai éviter de rien faire qui puisse entraver son action, sur ces matières ; mais j'ai cru cependant devoir profiter des conférences des instituteurs pour obtenir l'opinion du corps enseignant sur le choix à faire des livres d'enseignement, n'ayant aucun doute qu'elle serait d'un grand poids auprès de mes futurs collègues.

Après de longues et intéressantes discussions les instituteurs m'ont paru être d'avis que de vouloir prescrire l'usage d'une seule grammaire, ou d'une seule géographie, ou d'un seul traité d'arithmétique dans les écoles à l'exclusion de tous les autres serait bien difficile pour ne pas dire impossible ; mais ils se sont prononcés en faveur d'un système qui tendrait à amener graduellement l'uniformité désirable. Ainsi les deux ou trois meilleures grammaires, les deux ou trois meilleurs traités d'arithmétique parmi les plus répandus dans le pays devraient être autorisés à l'exclusion de tous autres, et celui que l'on considérerait le meilleur de tous devrait être spécialement recommandé. De cette manière la grande variété actuelle serait considérablement diminuée, et l'uniformité absolue s'établirait même plus promptement qu'on ne le croit sans toutefois causer de trop grandes dépenses aux parents ni un trop grand mécontentement. Le dépôt de livres où l'on ne trouverait que les ouvrages spécialement recommandés, et l'école normale dont les élèves auraient à cœur de se servir dans leurs écoles respectives des livres à l'aide desquels ils auraient déjà appris et enseigné, contribueraient aussi à amener ce résultat.

Le peu d'assiduité des élèves est un mal qui a sa source en partie dans la mauvaise tenue des écoles, en partie dans l'apathie d'un certain nombre de parents, et dans la pauvreté et les besoins d'un grand nombre d'autres. Il n'est guère possible de remédier à cette dernière cause ; mais tout ce qui tendra à réformer les écoles elles-mêmes en préparant de bons maîtres, en leur assurant des salaires convenables, en mettant à leur portée les choses nécessaires à l'enseignement, servira à combattre les deux premières causes.

L'influence du clergé et des amis de l'éducation, les bons exemples de ces derniers feront beaucoup pour stimuler le zèle des pères et des mères de familles. Des lectures publiques faites par les inspecteurs auraient cet effet ; mais avec les vastes districts qu'ils ont à parcourir, il leur est peut-être difficile de préparer et de faire de semblables lectures. Les récompenses qu'ils ont en ordre de distribuer dans leurs visites aux enfans les plus assidus ne seront point non plus sans quelque résultat. A ce point de vue, il est très regrettable qu'à l'exception des membres du clergé, les visiteurs d'école *ex-officio*, ne remplissent que très rarement ce devoir. Il est encore plus fâcheux de remarquer que les commissaires d'école dans un grand nombre d'endroits peuvent être accusés de la même négligence. C'est une preuve de plus de tout l'avantage qu'il y aurait à faire d'un certain degré d'instruction, une condition d'éligibilité à cette charge comme je l'ai suggéré dans mon premier rapport.